

PROCES-VERBAL

de la réunion du Conseil Municipal du Lundi 25 NOVEMBRE 2019

Le lundi 25 novembre 2019 à 20 h 45, le Conseil Municipal s'est tenu au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Ludovic LEGGERI, Maire après convocation envoyée le 20 novembre 2019 et affichage au panneau municipal situé à l'entrée de la mairie le 20 novembre 2019.

Etaient présent-e-s :

Monsieur Ludovic LEGGERI, Maire
Mesdames Véronique FOURNIER, Sylvie SCHARFF, Monsieur Philippe HALLIER adjoint-e-s au Maire
Mesdames Catherine JUIN, Chantal TOUSSAINT, Nathalie GREINER GRAVIER et Messieurs Alain LAFONTAINE, Jean-Luc ERB, René MATHIOT, conseillères municipales et conseillers municipaux.

Absent-e-s excusé-e-s : Madame Amandine VOINOT ET Nelly RAVELLO, Messieurs Jérôme CARY et Yoann REMOND

Absent-e-s non excusé-e-s : Madame Anne CHASSARD, Messieurs Stéphane BARELLI et François SAUVAGE

Pouvoirs : néant

Présents : 10 Votants : 10

La séance est ouverte à 20 h 45

L'ordre du jour :

1. Nomination du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 octobre 2019
3. Approbation des décisions du Maire par délégation du conseil municipal
4. Décision modificative n°6 au budget général 2019
5. Tarifs communaux 2020
6. Convention avec le Parc naturel régional de Lorraine (PnrL) dans le cadre d'un programme de plantations de haies sur le territoire communal.
7. Demande de financement à la Fédération Départementale des chasseurs de Meurthe et Moselle (FDC 54) – plantations de haies.
8. Création d'une salle du conseil et des mariages – Marché de maîtrise d'œuvre
9. Renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux sis 3 rue de l'Aubépine

1 NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

(Rapporteur : Monsieur le Maire)

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal
NOMME Véronique FOURNIER en qualité de secrétaire de séance

2 APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 21 OCTOBRE 2019

(Rapporteur : Monsieur le Maire)

Le procès-verbal de la séance du 21 octobre 2019 est approuvé après délibération, à l'unanimité, par les membres du conseil municipal.

3 APPROBATION DES DECISIONS DU MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Rapporteur : Monsieur le Maire)

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal **APPROUVENT** les décisions du Maire suivantes :

- Décision n°2019 – 009 portant mise à la réforme des biens n'ayant plus de valeur comptable acquis au budget « eau et assainissement »
- Décision n°2019 – 010 portant mise à la réforme de biens ayant une valeur comptable à l'actif du budget « eau et assainissement »
- Décision n°2019 – 011 décision modificative au budget général 2019 (850 € à l'article 6748 « subvention exceptionnelle de fonctionnement conformément à la délibération n°10 du 21/10/2019)

Monsieur Philippe Hallier demande si les biens mis à la réforme auraient pu être estimés par les domaines pour les mettre à la vente.

Monsieur le Maire rappelle que lorsqu'un bien est mis à la réforme c'est qu'il n'a plus de valeur car il est hors service et que la réparation est impossible ou excessive par rapport à la valeur du bien. Il est alors donc voué à la destruction et à l'élimination conformément aux directives sanitaires.

A 20 h 50, Arrivée de Monsieur Yoann REMOND

Etaient présent-e-s :

Monsieur Ludovic LEGGERI, Maire

Mesdames Véronique FOURNIER, Sylvie SCHARFF, Messieurs Philippe HALLIER et Yoann REMOND adjoint-e-s au Maire

Mesdames Catherine JUIN, Chantal TOUSSAINT, Nathalie GREINER GRAVIER et Messieurs Alain LAFONTAINE, Jean-Luc ERB, René MATHIOT, conseillères municipales et conseillers municipaux.

Absent-e-s excusé-e-s : Mesdames Nelly RAVELLO et Amandine VOINOT et Monsieur Jérôme CARY

Absent-e-s non excusé-e-s : Madame Anne CHASSARD, Messieurs Stéphane BARELLI et François SAUVAGE

Pouvoirs : Néant

Secrétaire de Séance : Madame Véronique FOURNIER

Présents : 11

Votants : 11

4 DECISION MODIFICATIVE N°6 AU BUDGET GENERAL 2019

(Rapporteur : Madame Véronique FOURNIER)

Dans le cadre du groupement de commandes pour la mise en place de la vidéoprotection, la commune de Saizerais est porteuse du groupement.

Ainsi semaine 41, le secrétariat de mairie de Saizerais a publié le marché. S'agissant d'une procédure adaptée pour travaux dont le montant est supérieur à 50 000 € HT, la publication a été également réalisée au BOAMP (bulletin officiel des Marchés publics). Cette prestation a un coût qu'il est convenu, dans la convention de groupement de commandes, de répartir entre les communes membres. Des écritures budgétaires sont donc nécessaires maintenant que le coût est connu.

Après délibération et à l'unanimité les membres du conseil municipal décident d' :

ADOPTER la décision modificative au budget général 2019 suivante :

Section d'investissement :

Dépense :

Opération 2014193 « travaux diverses rues » - article 2033 « Frais d'insertion » : + 1 400,00 €

Recette :

Opération 2014193 « Travaux diverses rues » - article 2033 « Frais d'insertion » : + 1 400,00 €

Les tarifs sont présentés et Monsieur le Maire rappelle que le souhait est de maintenir les tarifs tant que la gestion du budget général n'oblige pas à les modifier.

Monsieur Philippe Hallier souhaiterait proposer que les salariés de la commune puissent bénéficier du tarifs « habitants » dans le cadre de la location des salles. Monsieur le Maire note la réflexion mais s'interroge ensuite sur des demandes qui pourraient être faites à savoir pour exemple les tarifs d'accueil extrascolaires pour les enfants des agents. Dans ce cas se seraient les habitants de la commune qui participeraient par le biais des impôts pur les enfants des agents domiciliés hors commune.

Monsieur Philippe Hallier précise qu'il parle du matériel et non de la 'accueil des enfants. En précisant que ceux sont eux qui les entretiennent et cela reste une utilisation exceptionnelle à l'inverse d'un accueil extrascolaire qui se répète sur une période plus longue durant l'année et qui n'a pas le même coût de fonctionnement.

Monsieur Yoann Remond pense que cela doit faire l'objet d'une autre délibération, orientée sur l'action sociale, après vérification des possibilités réglementaires.

Monsieur le Maire interroge alors l'assemblée pour savoir si cette démarche concernerait uniquement les salles ou aussi la location du matériel. Madame Véronique Fournier rappelle qu'il a toujours été décidé que le matériel ne devait pas quitter le territoire de la commune donc cela paraît peu judicieux de les laisser à la location au tarif « habitant » pour des personnes qui les déplaceraient hors du territoire communal. Les élus sont d'accord pour confirmer que le matériel mis à la location doit rester sur le territoire communal durant la location conformément au règlement actuel.

Monsieur Philippe Hallier précise qu'il peut y avoir des clauses et que cela concerne que les salles et le matériel s'y réfèrent.

Monsieur Jean-Luc Erb souligne que les salariés des entreprises privées bénéficient parfois de prêt de matériel de la part de leur employeur.

Monsieur le Maire sur le principe ne voit pas d'objection à ce que les salariés bénéficient d'un tarifs « habitant » mais il exige que les vérifications réglementaires soient faites avant de présenter ce projet à la délibération du conseil municipal. Il souhaite préciser que cela va créer un précédent et de ce fait d'autres demandes vont être présentées comme l'octroi d'un tarif « habitant » pour l'accueil de loisirs des enfants des agents. Monsieur le Maire se renseigne sur la possibilité et afin de lever le doute d'un avantage en nature.

Après délibération et à l'unanimité les membres du conseil municipal décident d' :

APPROUVER les tarifs suivants :

| LOCATION DE SALLES MUNICIPALES | | |
|--|-------------|----------------------------|
| <i>SALLE MULTI ACTIVITES (120 PERSONNES)</i> | | |
| | Tarifs 2019 | Proposition Tarifs 2020 |
| <u>Associations de Saizerais</u> | | |

| | | |
|--|--------------------|------------------------------------|
| Pour assemblée générale – Grande salle | Cf convention | Cf convention |
| Pour les réunions - Petite salle de réunion | Cf convention | Cf convention |
| <u>Petite Salle - habitants de Saizerais</u> | | |
| Pour les réunions - Petite salle de réunion | 20,00 € | 20,00 € |
| <u>Grande Salle - Habitants de Saizerais</u> | | |
| Semaine & jours fériés (journée + forfait nettoyage) | 215,00 € | 215,00 € |
| week-end (du samedi matin au dimanche soir) + forfait nettoyage | 270,00 € | 270,00 € |
| <u>Grande Salle - Associations & habitants extérieurs</u> | | |
| Semaine & jours fériés (journée + forfait nettoyage) | 330,00 € | 330,00 € |
| week-end (du samedi matin au dimanche soir) + forfait nettoyage | 385,00 € | 385,00 € |
| Caution | 800,00 € | 800,00 € |
| Arrhes (sur montant de la location) | 30,00% | 30,00% |
| <u>SALLE SAINT - GEORGES (30 personnes)</u> | | |
| | Tarifs 2019 | Proposition Tarifs 2020 |
| <u>Associations de Saizerais</u> | | |
| Réunions – animations | Cf convention | Cf convention |
| <u>habitants de Saizerais</u> | | |
| Réunions de famille | 80,00 € | 80,00 € |
| Réunion de famille dans le cadre d'un décès d'un habitant de Saizerais | gratuit | gratuit |
| Caution | 400,00 € | 400,00 € |
| Arrhes (sur montant de la location) | 30,00% | 30,00% |
| LOCATION DE MATERIEL (TRANSPORT SOUS LA RESPONSABILITE DU LOUEUR) | | |
| | Tarifs 2019 | Proposition Tarifs 2020 |
| Tables et bancs (la journée ou le week-end) | | |
| 1 Table + 2 bancs | 5,00 € | 5,00 € |
| Caution unique non divisible : 1 table + 2 bancs | 150,00 € | 150,00 € |
| Associations de Saizerais | Cf convention | Cf convention |
| Marabout 8m x 5m (le week-end) | | |
| Associations de Saizerais | Cf convention | Cf convention |
| Habitants de Saizerais | 95,00 € | 95,00 € |
| Associations et particuliers de l'extérieur | 185,00 € | 185,00 € |
| Caution pour un marabout | 850,00 € | 850,00 € |
| FOURNITURES ADMINISITRATIVES | | |

| | Tarifs 2019 | Proposition Tarifs 2020 |
|---|------------------------|----------------------------|
| Demandeurs d'emplois | Gratuit | Gratuit |
| Associations de Saizerais | Gratuit | Gratuit |
| Copie format A4 | 0,15 € | 0,15 € |
| Copie format A4 couleur | 0,30 € | 0,30 € |
| Copie format A4 couleur – Associations de Saizerais) | 0,15 € | 0,15 € |
| Copie format A3 | 0,30 € | 0,30 € |
| Copie format A3 couleur | 0,60 € | 0,60 € |
| Copie format A3 couleur – Associations de Saizerais | 0,30 € | 0,30 € |
| Télécopie, l'unité | 0,30 € | 0,30 € |
| DROITS DE PLACE | | |
| | Tarifs 2019 | Proposition Tarifs 2020 |
| Domaine privé communal à usage public (ml) | 2,00 € | 2,00 € |
| Forains et commerçants dans le cadre uniquement d'un marché | Gratuit par convention | 2,00 € |

6 CONVENTION AVEC LE PARC NATUREL REGIONAL DE LORRAINE (PNRL) DANS LE CADRE D'UN PROGRAMME DE PLANTATION DE HAIES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

(Rapporteur : Monsieur Jean-Luc ERB)

Monsieur Jean-Luc Erb rappelle aux membres du conseil municipal l'adhésion de la commune de Saizerais la Charte du Parc naturel régional de Lorraine (PnrL).

Dans ce cadre, il est question de préserver le territoire et de valoriser les espaces et leurs diversités, et particulièrement de préserver les paysages du territoire.

Ainsi, dans la continuité de l'implication du conseil municipal dans une politique ayant permis l'obtention du label « 3 libellules » pour notre territoire communal, Monsieur Jean-Luc Erb a pris contact avec les services du PnrL pour un projet de création de haies le long des chemins ruraux communaux.

Pour l'année 2019, il est possible de créer 8 modules de haies d'arbustes d'essences locales soit 800 mètres linéaires le long du chemin menant à la station d'épuration. Monsieur Jean-Luc Erb précise que ceux sont des essences nécessaires à la faunes.

Monsieur Jean-Luc Erb précise que cela resterait des haies d'environ un mètre de haut pour une gestion de l'entretien facile par nos services.

Pour ce faire le PnrL propose un partenariat avec la commune pour l'acquisition des végétaux et la réalisation des travaux de plantations.

Ce partenariat est détaillé dans la convention annexée à la présente délibération.

Le coût du projet est de 1 075,80 € TTC selon la convention avec le PnrL.

Seul 20 % du coût reste à charge de la collectivité soit 215,16 € TTC.

La plantation des haies est réalisée par des élèves de Lycées Agricoles dans le cadre d'un chantier pédagogique organisé et financé par le PnrL.

Après délibération et à l'unanimité les membres du conseil municipal décident d' :

APPROUVER la convention pour la fourniture des végétaux et la réalisation du chantier participatif avec le PnrL

AUTORISER Monsieur le Maire à signer la présente convention et tous documents relatifs à ce projet.

AUTORISER Monsieur le Maire à inscrire les crédits nécessaires au budget général 2019.

7 DEMANDE DE FINANCEMENT A LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE MEURTHE ET MOSELLE (FDC54) – PLANTATION DE HAIES

(Rapporteur : Monsieur Jean-Luc ERB)

Dans le cadre du projet de préservation des paysages du territoire en partenariat avec le PnrL (plantation de haies le long des chemins ruraux), Monsieur Jean-Luc Erb précise que la Fédération Départementale des Chasseurs de Meurthe et Moselle octroie des financements.

Après délibération et à l'unanimité les membres du conseil municipal décident de :

SOLLICITER une aide financière de fonctionnement à la Fédération Départementale des Chasseurs de Meurthe et Moselle pour le coût à charge de la commune dans le cadre de la création des haies en 2019 soit 215,16 € TTC pour 800 mètres linaires de haie.

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

INSCRIRE au budget général 2019 la recette afférente à cette demande

8 MARCHE MAITRISE D'ŒUVRE CREATION SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES MARIAGES

(Rapporteur : Monsieur le Maire)

Dans le cadre du projet de réhabilitation de la grange sise rue saint Amand pour la création d'une salle du conseil municipal accessible aux personnes à mobilité réduite et par délibération du 09 septembre 2019, les élus ont autorisé Monsieur le Maire à lancer un appel d'offre pour le projet d'aménagement de ladite salle.

Les services de la SPL du bassin de Pompey ayant mandat de maîtrise d'ouvrage ont présenté le vendredi 15 novembre 2019 au comité de pilotage le compte rendu d'analyses des offres de maîtrise d'œuvre pour la création d'une salle du conseil municipal.

Le comité de pilotage après analyse propose de retenir :

- SARL Atelier Thibault TERRIBLE pour un montant de 21 200,00 € H.T concernant la maîtrise d'œuvre
- S.E.L. AMESURE Laurent Barottin pour un montant de 1 121,00 € HT concernant le relevé géomètre

Après délibération et à l'unanimité les membres du conseil municipal décident d' :

RETENIR SARL Atelier Thibault TERRIBLE pour un montant de 21 200,00 € H.T dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'une salle du conseil municipal,

RETENIR S.E.L. AMESURE Laurent Barottin pour un montant de 1 121,00 € HT dans le cadre des travaux de géomètre

AUTORISER Monsieur le Maire à signer les actes d'engagement avec les prestataires retenus

AUTORISER Monsieur le Maire à signer les autres marchés intellectuels (SPS, diagnostic etc...)

9 **RENOUVELLEMENT CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX – 3 RUE DE L'AUBEPINE - COMITE DES FETES DE SAIZERAIS**

(Rapporteur : Monsieur Yoann REMOND)

En 2016, le comité des fêtes de la commune de Saizerais a souhaité créer une bibliothèque. Ainsi à la majorité le conseil municipal a décidé de mettre à disposition le local 3 rue de l'Aubépine pour installer la bibliothèque.

A ce jour, la présidence du comité des fêtes a changé, la convention arrive à échéance.

Le Président actuel sollicite une reconduction de la présente convention car le comité des fêtes par le biais de ses bénévoles souhaite pérenniser ce service.

Monsieur Philippe Hallier s'interroge sur le devenir de cette action après la restructuration du groupe scolaire de la Haute Epine à savoir s'il est envisagé de trouver une autre salle à mettre à disposition.

Monsieur le Maire voudrait bien en effet pour faire perdurer cette action et de ce fait fera ce que nécessaire pour trouver des locaux pour accueillir la bibliothèque. L'étude de la faisabilité du groupe scolaire permettra peut être de déterminer une autre organisation des services communes et des actions associatives au sein des bâtiments communaux.

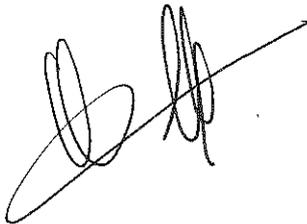
Après délibération et à l'unanimité les membres du conseil municipal d' :

AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation précaire du domaine communal annexée à la présente délibération concernant le bien sis 3 allée de l'Aubépine à l'attention du Comité des Fêtes de Saizerais.

La séance est levée à 21 h 15 .

La secrétaire,

Véronique FOURNIER



Le Maire,

Ludovic LEGGERI

